

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

en s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 4 NOVEMBRE

LA PAROLE ROYALE

C'est le titre que l'Estafette donne aux discours prononcés par le Comte de Paris en Amérique.

Il est inutile de dire que le journal de Ferry est exaspéré par la « Parole Royale ».

« Il s'est livré, devant un reporter, à un véritable éreintement du gouvernement de la France, « une coterie hypocrite et corrompue qui ne saurait tromper personne bien longtemps. »

« Il a exprimé l'espoir que la France se débarrassera un jour de sa « République athée » pour jouir de nouveau « des bienfaits d'une Monarchie chrétienne. »

« Quel ton et quelle tenue ! »
Quel ton, en effet ! Entendre un roi de France vanter la grandeur de la Monarchie chrétienne et traiter avec ce dédain les Rouvier qui jouent « à coup sûr », grâce aux secrets de la profession ministérielle !

Ce qui irrite à ce point nos bons républicains, c'est que partout le Chef de la Maison de France a été acclamé comme on l'eût fait pour un roi de France en voyage.

Ce qui achève d'exaspérer nos libres-penseurs, briseurs de Christ, c'est que les Américains, dans leurs discours, ont porté très haut les vertus du Comte de Paris et appelé sur sa tête les bénédictions de Dieu !

Où, de Dieu ! Jugez de l'effet produit sur les « athées » de la République française.

Le général président du banquet a dit en terminant sa harangue :

« Nous leur devons, à ces Princes, un tribut de gratitude, et ce sera le moyen d'ajouter un nouveau lien à cette amitié historique qui unit les États-Unis à la France. »

« Levez-vous, mes compagnons : buvez à la santé de l'homme intègre, du parfait soldat, du véridique historien, de votre compagnon, de votre ami, qui est ce soir notre hôte ! »

« Que Dieu le bénisse toujours ! »

Les républicains ne s'y trompent pas ; cela signifie que les Américains ont le plus parfait mépris pour une République qui a banni Dieu et qu'ils l'invoquent, ce Dieu qui n'a plus sa place dans la France républicaine, pour qu'il rende au Chef de la Maison de France le trône de ses pères, le trône de ces rois qui ont assuré l'affranchissement de l'Amérique.

La danse des milliards

C'est un grand jour pour les Français !

La majorité républicaine a décidé que les contribuables paieraient cent millions de plus d'impôts et que leur dette s'accroîtrait d'un milliard.

La majorité républicaine a décidé que le cabinet méritait toute sa confiance pour le « courage » qu'il a montré en élevant ainsi une dette déjà si invraisemblable et en ajoutant de nouveaux impôts à ceux qui existent et

qui sont les plus lourds que l'on connaisse dans le monde, dans tous les mondes.

Les démocrates de la majorité sont dans l'admiration des procédés démocratiques de ces ministres ultra-démocrates.

Vive donc la Démocratie ! Elle seule rend les Peuples heureux et réalise le problème des gouvernements à bon marché.

M. Rouvier s'étant attiré, par ses hauts faits de Boursier et d'Emprunteur, toute la confiance de la majorité des derniers élus, la feuille de M. Jules Ferry lui exprime ses félicitations et le journal de M. Ranc, ses compliments.

Le Temps avait déjà salué cette lourde machine : « Un bon Budget ».

Il est « bon » le Budget, oh ! oui... pour nous mener à la banqueroute. Si les Français ne le voient pas, c'est qu'ils ferment les yeux.

La Justice dit :

« Cent millions ! Aucun gouvernement ne les a demandés aux Chambres depuis le commencement de ce siècle. Non, je me trompe. Ce malheur unique s'est présenté en 1871. Et après quels effroyables désastres ! L'Assemblée nationale les votait, ces impôts nouveaux, mais elle en demandait pardon aux contribuables. »

« La catastrophe justifiait tout, hélas ! Maintenant on les vote, et on se retourne vers les ministres :

« — Tous nos compliments, messieurs. 356 voix pour ; 41 contre. »

« C'était une petite fête. »

« Je doute que le pays, qui va payer, s'y associe. »

Ah ! le Pays ! On a quatre ans pour le consulter.

S'il crève de son « bon Budget » tant pis pour lui. Pourvu que les ministres se retirent du Pouvoir, après fortune faite, qu'importe le Pays !

UNE EXCEPTION

Il est bien entendu que le service militaire personnel est désormais obligatoire. En conséquence, le gouvernement vient de décider que la loi de recrutement ne serait pas appliquée cette année à nos compatriotes de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Réunion.

On assure que le véritable motif de cette exception serait le désir de réaliser une économie. L'argument a sa valeur, sans doute, mais que devient alors le fameux principe de l'obligation et de l'égalité de tous devant la loi ?

LES RÉSERVISTES EN ALLEMAGNE

Pendant que, contrairement aux prescriptions formelles de la loi, l'on abrège, en France, la durée de la période d'instruction des réservistes, les Allemands appellent successivement plus d'un million d'hommes, auxquels ils enseignent, pendant dix jours, le maniement du nouveau fusil.

Tous nos réservistes et nos territoriaux connaissent-ils, eux, le maniement de leur nouvelle arme ?

Nous avons deux ans d'avance, au moins, sur l'Allemagne. Par la faute du ministre civil de la guerre, nous serons en retard sur cette puissance avant la fin de l'hiver.

L'impôt sur les titres

Un radical naïf, M. Moreau, député du Nord, vient de présenter à la Chambre un projet de loi des plus divertissants.

Il vent qu'on paie dorénavant 500 fr. par an pour la particule simple, 1,000 fr. « pour le titre de chevalier », 5,000 fr. pour le titre de baron ; vicomte, 10,000 ; comte, 20,000 ; marquis, 30,000 ; duc, 50,000 ; prince, 100,000 ; « duc ou comte avec titre d'atlesse », 200,000 ; prince, avec même titre, 250,000.

Moyennant le paiement de ces droits, chacun pourrait en prendre selon ses goûts et porter le titre qui lui conviendrait et que sa fortune lui permettrait de prendre.

Il est à souhaiter que cette loi soit promptement votée, car les républicains seuls seraient hommes à s'en servir, et ce serait fort amusant. Malheureusement elle ne sera pas votée, parce que la Chambre a encore peur du ridicule, et aussi parce que la loi ne rapporterait pas un sou au Trésor.

Pas un sou ?
Eh ! non. Les La Rochefoucauld signeraient La Rochefoucauld, tout court, et n'en seraient pas moins ce qu'ils sont. On ferait comme au temps de la Révolution où l'on s'abstenait de tout titre et de toute particule, quitte à faire rectifier les actes de l'état civil après la tourmente.

Payer pour porter un titre, qui donc y consentirait, surtout quand cet argent doit servir à entretenir les écoles laïques, où le manuel Compayré apprend aux enfants du peuple à haïr la noblesse.

C'est bien assez de payer les impôts forcés à la République, sans lui payer un impôt volontaire.

La loi équivaut donc simplement à la suppression des titres et nous reverrions des scènes comiques dans le genre de celle du marquis de Saint-Denis qui, interpellé par un factionnaire jacobin sur son identité, se voyait successivement réduit au nom de citoyen Nis, par cette raison qu'il n'y avait plus de marquis, plus de particule, plus de saints, et, pour la seconde fois, plus de particule.

Par exemple, le citoyen Moreau, auteur de cette loi, ne paraît pas très ferré sur la question qu'il traite. Il ignore que le titre de prince, à moins qu'il n'appartienne à un fils de France, est inférieur au titre de duc, et que, dans les familles où les deux titres existent, comme les Broglie, les Poincaré et autres, le fils aîné ne porte que le titre de prince jusqu'à la mort de son père.

Il faut lire l'exposé des motifs de cette loi. Il y a là des découvertes merveilleuses.

« En principe, dit le citoyen Moreau, toute famille possède un nom patronymique effacé derrière l'éclat d'un titre nobiliaire. »

M. Moreau en est encore à croire, avec les Jacobins de 93, que les Montmorency s'appelaient « Bouchard », et que les Capétiens étaient issus d'une famille qui s'appelait Capet. M. Moreau ignore que les noms patronymiques ne sont guère en usage que depuis le donzième siècle, et encore à l'état de surnom souvent variable.

Il est évident que la noblesse féodale n'est plus représentée aujourd'hui que par un petit nombre de familles, mais enfin il y a encore bon nombre de grands et moindres seigneurs en France qui seraient fort embarrassés de prendre un nom patronymique. Sans parler des Montmorency qui n'existent plus, on ne saurait assigner un nom patronymique aux La Trémoille, aux Rochefoucauld, aux Rohan, aux d'Harcourt, aux Fitz-James, aux La Rochefoucauld, aux Montesquiou, aux Noailles, non plus qu'à tant d'autres, car ces noms ne sont que des noms de seigneuries possédées par les chefs de ces familles.

Les Fitz-James, seuls, dans cette liste trop courte, pourraient retrouver un nom de famille, mais ce serait alors celui des Stuarts, et, si l'on prend le surnom du premier auteur connu, comme on l'a fait sous Louis XVI, en l'appelant Capet, on arriverait à des noms très curieux. C'est ainsi que les Rochefoucauld-Mortemart devraient s'appeler « Ostafrancus », surnom d'Aimeri I^{er}, cinquième fils de Gérard, vicomte de Limoges, en 963.

Autre question : M. Moreau demande si Montaigne, Descartes, Montesquiou et Volney étaient nobles, et qui s'en soucie ? Evidemment M. Moreau ne s'en soucie pas, mais qu'il le veuille ou non, Montaigne, Montesquiou et Volney étaient de bonne et vieille noblesse. Montesquiou était baron de la Brède, et Volney s'appelait Constantin-François de Chassebœuf, de Boisjirais, comte de Volney.

Ce que M. Moreau dit avec raison, c'est que les titres ne représentent plus un pouvoir, une autorité, ni même un privilège politique. Ce n'est plus qu'un souvenir, mais un souvenir qui a bien sa valeur quand il représente des services rendus au pays.

Faudra-t-il faire payer, chaque année, cinquante mille francs d'amende au maréchal de Mac-Mahon, parce qu'il a gagné la bataille de Magenta ?

Il y a encore une duchesse de Malakoff qui est d'origine espagnole et qui, aux termes de la loi Moreau, devrait payer cinquante mille francs par an au gouvernement français, parce que son mari, le maréchal Pélissier, a eu l'imprudence de prendre Malakoff pendant la guerre de Crimée.

Il en coûte cher de rendre service à son pays quand les républicains sont au pouvoir.

Et les chevaliers de la Légion d'honneur, les fera-t-on aussi payer ? Le projet de loi porte : 1,000 francs par an pour le titre de chevalier. Or, il n'y a plus de chevaliers en France que ceux de la Légion d'honneur, et m'est avis qu'on les a assez fait payer du temps de M. Wilson.

Enfin le projet ne dit pas si on imposera les députés républicains qui ont pris le nom de leur département pour se distinguer de confrères homonymes, les Merlin de Donai, les Arnaud de l'Ariège, les Martin du Nord, les Girod de l'Ain ?

Tout cela est très amusant, et il serait vraiment dommage que la Chambre privât le pays d'une loi qui promet plus d'un vaudeville.

LOUIS DE MEURVILLE.

LE SCANDALE DE TOULON

Toulon, 3 novembre.

M. Fouroux a été extrait de sa prison et conduit ce matin, à neuf heures, chez le juge d'instruction où a eu lieu un long interrogatoire.

M. Fouroux paraît très fatigué ; on a pour sa santé de sérieuses craintes.

Rien de nouveau relativement à sa mise en liberté provisoire qui n'aura pas lieu avant quelques jours.

Mercredi seulement le Conseil municipal délièrera sur le point de savoir s'il doit aller en corps demander l'élargissement du maire.

Toulon, 3 novembre.

La procédure du divorce demandé par M. de Jonquières contre sa femme suit son cours. Ce matin a eu lieu devant le président du tribunal civil la comparution personnelle des époux, formalité obligatoire dans laquelle le président doit, aux termes de la loi, demander aux époux si toute réconciliation est impossible entre eux.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 3 novembre 1890.

La Bourse semble aujourd'hui mieux impressionnée et le fait a d'autant plus de signification que nous venons de traverser deux jours de fêtes. Le 3 0/0 s'inscrit à 74.30 ; le 4 1/2 0/0 à 104.80, ex-coupon.

Les actions du Crédit Foncier gardent leur bonne allure à 1.295. Les obligations foncières et communales sont particulièrement recherchées, le mouvement de hausse étant loin d'être épuisé sur ces excellentes valeurs. Les obligations 3 0/0 à lots de 1880 et 1885 sont très avantageuses aux cours actuels.

Nous laissons la Banque de Paris à 865. Cet établissement s'est intéressé à l'Emprunt Fédéral qui sera émis prochainement.

La Banque d'Escompte dont l'émission des Chemins de Fer à voie étroite vient d'ajouter un nouveau succès à ceux qu'elle a déjà remportés, finit à 572, en hausse de 2 fr. Le Crédit Lyonnais fait 785 ; le Crédit Mobilier 435 ; la Société Générale 500 ; la Société de Dépôts et Comptes courants 603.

Le Crédit Foncier Franco-Canadien est l'objet de transactions satisfaisantes. Les actions libérées du quart donnent un revenu supérieur à celui de la plupart des établissements similaires, et depuis 1881, année de sa fondation, le montant des prêts et le chiffre des dividendes ont suivi une constante progression.

On demande l'action de l'Hispano-Néerlandaise à 29.50. Le Conseil d'administration de cette Société a décidé l'acquisition de la mine d'antimoine Tres Amigos et la continuation des négociations commencées au sujet de l'acquisition des mines de cobalt et de cuivre.

Les Chemins Economiques font 418.

NOUVELLES MILITAIRES

A L'ECOLE SUPÉRIEURE DE GUERRE

M. le général Thomassin, membre du conseil supérieur, président du jury d'examen et inspecteur général de l'Ecole de guerre, a félicité

le général Lebelin de Dionne des résultats de l'enseignement de notre premier établissement d'instruction militaire. Au nom du ministre de la guerre, l'inspecteur général de l'Ecole a délivré, cette année, quatre-vingt-deux brevets d'état-major à des officiers appartenant à l'infanterie, à la cavalerie, à l'artillerie, au génie et à l'infanterie de marine.

La première mention « très bien » aux examens de sortie de l'Ecole supérieure de guerre a été accordée au lieutenant Hély d'Oissel, du 13^e régiment de dragons.

Le 7 novembre prochain, le général de brigade Mauluit atteindra sa centième année.

Le général, entré au service en 1807, fut nommé sous-lieutenant en 1808, lieutenant en 1809, capitaine en 1812. Il était titulaire de la médaille de Sainte-Hélène.

Le doyen d'âge des généraux français n'a jamais demandé sa mise à la retraite et figure au cadre de réserve depuis 1852, époque à laquelle il a atteint la limite d'âge des généraux de brigade.

Trois autres officiers généraux sont aussi actuellement titulaires de la médaille de Sainte-Hélène, ce sont : le général de division Mellinet, né en 1798, qui commandait une division de la garde à Magenta ; le général de brigade Richard, né en 1795, et le général de brigade comte d'Anthouard Vraincourt, né en 1796. Ces trois généraux sont entrés au service en 1813.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

VILLE DE SAUMUR

Recrutement de la classe 1890

Le Maire de la ville de Saumur rappelle à ses concitoyens que l'article 40 de la loi militaire du 15 juillet 1889 prescrit aux jeunes gens susceptibles d'être portés sur les tableaux de recensement, à leurs parents ou tuteurs, de faire la déclaration nécessaire pour l'inscription sur ces tableaux. En conséquence, les jeunes gens omis seront reportés à la classe suivante, ce qui retardera leur libération.

Les jeunes gens seront, d'après la notoriété publique, considérés comme ayant l'âge requis et tenus de suivre la chance du numéro qui échoira au tirage, à moins qu'ils ne produisent avant ce tirage un extrait de naissance régulier ou, à défaut, un document authentique.

Les jeunes gens omis sur les tableaux de recensement par suite de fraude ou de manœuvres frauduleuses, seront déferés aux tribunaux ; ils pourront être punis d'un emprisonnement d'un mois à un an, et, en cas de condamnation, seront, après l'expiration de la peine, inscrits en tête de la liste du tirage, où

les premiers numéros leur seront attribués de droit.

Les jeunes gens qui désireraient passer la visite du conseil de révision dans un département autre que celui où ils tireront au sort, doivent en faire la demande au fonctionnaire chargé de présider aux opérations de ce tirage.

UN OFFICIER DÉSERTEUR

Jeudi prochain, M. D..., officier-élève à l'Ecole de Saumur, déserteur depuis près de trois mois, sera jugé par le conseil de guerre siégeant à Tours.

M. D... avait été l'un des témoins dans l'affaire Crousse, cet officier qui avait volé 200 fr. à un de ses camarades, M. de Beaumont, et que sa déposition avait été accablante pour M. Crousse, qui, du reste, a été condamné à un an de prison et à la destitution.

COUR D'APPEL D'ANGERS

Le nommé C..., ancien employé du sieur Soulice de Pillot, agent d'affaires, rue du Mail, que sa mauvaise fortune avait conduit en police correctionnelle, a tenu à suivre les traces de son ex-patron. Installé comme agent d'affaires à Saumur, il a effectué un nombre assez important de recouvrements et n'en a pas tenu compte à ses clients.

Les victimes ont porté plainte et le tribunal de Saumur a condamné le sieur C... à deux mois de prison.

En appel, cette condamnation a été confirmée, à l'audience de vendredi. (Ralliement.)

THÉÂTRE. — La tournée Achard jouera très prochainement à Saumur les *Misérables*, de Victor Hugo.

CONSEIL DE PRÉFECTURE

M. Acsezat, conseiller de préfecture de Maine-et-Loire, est nommé conseiller de préfecture du Puy-de-Dôme, en remplacement de M. Picot, admis à la retraite.

M. Brasseur, conseiller de préfecture de la Haute-Marne, est nommé conseiller de préfecture de Maine-et-Loire, en remplacement de M. Acsezat.

LES SÉMINARISTES A LA CASERNE

Les chefs de corps dans lesquels vont être versés les séminaristes seront invités, d'après une circulaire ministérielle adressée aux commandants de corps d'armée, à faire connaître l'attitude de ces jeunes gens à leur arrivée au régiment et devront signaler, au bout de quelque temps, leur manière de servir quant à la discipline, et les dispositions qu'ils témoignent pour le métier des armes auquel ils vont être temporairement soumis.

LE PRIX DU SUCRE

D'après le *Journal officiel*, les prix des sucres restent au calme avec tendance à la faiblesse. On sent que le terme fléchit et que les cours vont baisser.

Les sucres roux sont faibles à 33 50, et le sucre blanc n° 3 fait 37 fr. Les sucres raffinés sont à 106 fr.

LA PRÉVISION DU TEMPS, D'APRÈS L'ABBÉ FORTIN

Mercredi 29 octobre.

Lundi et mardi 27 et 28 octobre, le temps s'est éclairci. La hausse du baromètre a été considérable. Sans doute, il a fait froid ; pouvait-il en être autrement quand j'annonçais alternatives avec vent du Nord, éclaircies lundi et mardi ?

Aujourd'hui, mercredi 29 octobre, j'avais annoncé pluie avec vent du Sud ; Le temps est couvert, le vent est au Sud, la hausse du baromètre est arrêtée à 767 1/2 ce matin, la baisse commence à midi, à 767°, la pluie menace.

Il y a donc bien alternative des vents du Nord et du Midi ; voilà la baisse, le baromètre à 766.

Voici les prévisions pour les jours suivants :

Lundi 27, il y a en de nombreuses déviations qui annoncent un gros temps pour samedi 4^e novembre. Donc, ce jour-là, pluie ou brouillard, par vent du Sud-Ouest.

Mardi 28, il y a eu calme, avec un faible écart de 20°. Donc, dimanche 2 novembre, le temps s'éclaircira de nouveau par vent du Nord-Est.

Aujourd'hui, mercredi 29 octobre, il y a un assez grand écart mais calme de 30°. Donc mardi 4 novembre, temps couvert à la pluie par vent du Sud.

A l'heure actuelle sur le soleil, les taches du Sud reprennent de l'activité avant leur sortie. Il y aura de gros temps sur l'Atlantique à partir de dimanche. L'Amérique aura à en souffrir vers jeudi de la première semaine de novembre. Ils subiront alors la tempête qui vient de passer sur nous et qui se reforme à l'Ouest.

En même temps, aujourd'hui, réapparaissent, très vives à leur sortie, les faucules du Nord. Ces faucules, actives à leur entrée il y a 42 jours, sont restées invisibles durant leur passage en face de nous parce qu'elles étaient trop rapprochées de l'équateur solaire. Elles sont redevenues visibles et très actives à leur sortie ; elles contribueront donc, par leur activité, à augmenter pour les régions de l'Ouest la tempête en formation. Leur éloignement nous ramènera les vents du Nord-Est. Les Américains, au contraire, souffriront.

LA FIÈVRE TYPHOÏDE

On lit dans l'*Union bretonne*, de Nantes :

« On constate, en ce moment, dans notre ville, un certain nombre de cas de fièvre typhoïde.

» Les médecins attribuent cette sorte d'épidémie à la mauvaise qualité de l'eau livrée à la consommation. »

44 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MOEURS MARITIMES

FLOT ET JUSANT

PAR PIERRE MAEL.

Pierre flottait dans l'extase en pleine incantation. Il laissait la baleinière aller à la dérive, au caprice du vent qui la poussait. Il fait si bon oublier toutes choses, quand on aime, et se complaire dans la douleur de la séparation.

La barque prenait la brisée comme elle venait, au petit bonheur, car la main de son guide était insensible à l'écoute. Heureusement, il y a une Providence pour les marins. Le vent soufflait du bon côté. Il poussa même assez vite la baleinière sur l'archipel, et Pierre recouvra ses esprits juste à point pour éviter la morsure des pointes traîtresses que l'eau voilait à peine. Et lorsqu'il prit pied sur son îlot, une surprise lui fit bondir le cœur. L'embarcation venait d'atterrir sur le point du rocher où se dressaient les croix des deux tombes. D'en bas, L'Olonnois vit s'étendre leurs bras protecteurs. Le cœur gros, les yeux lourds, il gravit la montée, et vint tomber à

genoux au pied du double sépulchre, comme s'il eût éprouvé le besoin de se faire pardonner un oubli. L'offrande de Mlle de Bubeil était bien à sa place, retenue par un fil de fer que Mariannik avait assujéti de ses mains. Et comme pour le mieux lier au tombeau, des herbes, avec une flexibilité merveilleuse, avaient poussé leurs tiges, des liserons avaient noué leurs spirales par les trous de cette dentelle de biscuit. L'œuvre de l'art humain allait s'ensevelir elle-même sous cette végétation de granit jetée à pleines mains par la nature, sur l'ordre du Créateur.

Pierre rentra dans sa demeure. La solitude pesa soudainement sur lui. Il sentit son esprit se révolter, son cœur se plaindre. Lui aussi éprouvait une réminiscence. Il lui fallait une éclosion nouvelle de ses facultés. Chaque fois que le cœur a besoin de plaider la cause de son égoïsme, en face d'une conscience scrupuleuse, il prélude par une habileté d'avocat ; il révoque en doute la validité des sentiments antérieurs. Pierre se posa la question. Le plus sincèrement du monde, il se demanda s'il avait vraiment aimé Jeanne Le Tianek, et si Jeanne de Bubeil n'avait pas obtenu les premiers élans de son amour.

Quatre jours durant, il vécut de la sorte, partagé entre ce qu'il prenait lui-même pour un remords et l'impétueux désir de courir où l'appelait la nouvelle destinée de son âme. Sa résistance n'alla pas plus loin. B'ailleurs, on avait atteint et dépassé le délai fixé pour la vente du chalet de Saint-Pair. Pierre avait hâte de connaître le résultat, de savoir comment M^e Bernard s'était acquitté de sa tâche, et si la villa lui appartenait, désormais.

Ce jour-là il mit une valise dans son embarcation et aborda proche le cotre du père Yvon, aux soins duquel il confia son bateau.

VII

C'était fait, M^e Bernard avait tenu sa promesse avec une parfaite régularité et trouvé une jolie invention d'acheteur inconnu qui fit rire L'Olonnois et, en même temps, le rendit très joyeux.

— Voulez-vous les clefs de la maison ? demanda le malicieux tabellion.

Les clefs de la maison ? Pierre n'y avait point pensé. Et pourquoi faire ?

— Mais, dame ! puisqu'elle est à vous, maintenant.

Il usa alors de son droit de propriétaire, et

pria son notaire de le suppléer dans toutes les charges et emplois de ladite fonction. Il désirait que tout fût mis en ordre, que rien ne fût changé au mobilier, mais que le notaire informât Mlle de Bubeil qu'elle pouvait retirer de l'immeuble les objets à sa convenance, même supplémentaires à ce qu'elle avait déjà retenu.

M^e Bernard accepta la commission. Le brave homme était vivement intéressé par cette intrigue amoureuse dont tous les épisodes allaient se dérouler sous ses yeux. Sincèrement, il trouvait que Pierre avait une façon par trop originale de faire la cour. Sa sagesse bourgeoise lui disait que c'est un puissant atout dans le jeu d'un homme épris, de pouvoir rendre la fortune, ou, tout au moins, l'aisance à la femme qu'il aime et dont il veut se faire aimer. Pour M^e Bernard, conservateur des intérêts de la propriété plus encore que de ceux de la famille, il n'y a pas de passion, si exubérante qu'elle soit, qui ne comporte un peu de réticence à l'endroit des prérogatives de la fortune, et Vénus, — disait-il, en son pittoresque langage, — n'a certainement épousé Vulcain que parce que, informations prises, elle a su que ce forgeron avait le sac. Ainsi se tra-

Pareille constatation est faite à Angers et les médecins conseillent de faire bouillir l'eau de Loire avant de la boire.

Nous avons déjà dit, il y a quinze jours, que, dans certains quartiers, l'eau n'était pas potable. Une légère amélioration s'est produite, mais pas partout. Beaucoup de contribuables se plaignent encore de payer une eau dont il n'est pas possible de faire usage.

Nous appelons sur ce point toute la sollicitude de l'administration municipale.

(Journal de Maine-et-Loire.)

TOURS. — Une centenaire. — Mademoiselle Lange-Chalmel, nièce de notre historien tourangeau Chalmel, vient d'atteindre, avant-hier, sa 101^e année.

M^{lle} Emilie Lange a toujours de la mémoire, de la présence d'esprit, sa santé est bonne, mais elle a perdu l'usage de ses jambes.

Ses vieux et jeunes amis ont été, le 1^{er} novembre, porter des fleurs et leurs souhaits à l'aimable et souriante centenaire. Elle a reçu ses connaissances avec cette gracieuse amabilité d'autrefois, et en leur offrant de la brioche traditionnelle. (J. d'Indre-et-Loire.)

Un suicide. — Le nommé Vincent (Charles), âgé de 24 ans, soldat au 25^e dragons, caserné au Champ-de-Mars, à Tours, s'est pendu à l'aide d'une corde qu'il avait attachée à une tringle en fer, dans une écurie non occupée.

La mort remontait à 24 heures, lorsque le commissaire de police de l'Ouest a été appelé avant-hier à 2 heures de l'après-midi pour constater le décès.

La cause de ce suicide est due à ce que Vincent, qui était un très mauvais soldat et qui devait être libéré au mois de septembre dernier, était retenu au régiment pour une année, c'est-à-dire un temps égal au nombre de jours de prison qu'il avait fait pendant ses trois ans au service.

UNE BELLE FAMILLE

La *Touraine* publie sur un de ses compatriotes, officier bien connu à Tours, l'information suivante :

« On nous annonce que M. Marmillot, ancien capitaine au 32^e de ligne et qui a passé dernièrement avec son grade au 116^e à Saint-Brieuc, vient d'être père de trois enfants d'un coup : deux filles et un garçon.

M^{me} Marmillot, qui a fait cette triple couche, est fille de M. David, caissier de la brasserie Webel, à Tours. »

Nos félicitations aux jeunes époux et à la famille.

LES SÉMINARISTES-SOLDATS

On écrit au *Message*, de Tours : « Il paraît que des séminaristes, dans certains diocèses, sont décidés à se rendre à la caserne en soutane.

» Il feront certainement œuvre de courage, et auront le mérite de faire rentrer à la caserne le costume de prêtre qui en est chassé depuis plusieurs années.

« Du moment qu'ils sont séminaristes, ils se sentent la force de ne pas renier leur titre, et de ne pas vouloir, par peur, d'un habit laïque qui n'est pas le leur : c'est très bien ! En ne quittant leur soutane que par force et seulement quand l'habit militaire leur sera imposé, ils se montreront, avant tout, séminaristes, et ne pourront être que d'excellents séminaristes-soldats.

« Puis enfin, c'est à eux que la loi en veut ; pourquoi reculeraient-ils et n'oseraient-ils pas se montrer tels que la loi les veut, *séminaristes* ? Au lieu de quitter la soutane à l'avance et de plein gré, ce qui pourrait être regardé comme un petit manque de courage, ne serait-il pas mieux que le jeune séminariste paraisse ne pas vouloir du tout entrer dans les vues de ceux qui cherchent à l'intimider par le respect humain et la peur ? Il est certain que ceux qui, loin de rougir de la soutane, se seront carrément affichés comme séminaristes, posséderont la bravoure, première qualité du soldat. Ils auront pris de suite le moyen de fouler aux pieds le respect humain de la caserne et de se conserver solides et fidèles à leur vocation.

« Evidemment, il faut être prudent, mais jamais peureux ni lâche. Ceux qui, par peur, auront pris la précaution de quitter la soutane, n'en seront probablement pas plus heureux ni mieux vus, puisque, comme les autres, ils seront classés et connus comme séminaristes ne devant faire qu'un an. Il peut même arriver que les plaisanteries pleuvent plus abondamment sur le séminariste qui aura été vu en jaquette, et qu'on respecte davantage celui qui dira carrément : « Si on ne voulait pas de soutanes à la caserne, on n'avait qu'à ne pas y faire venir les séminaristes, car l'habit du séminariste, c'est la soutane. »

« Quant aux chefs de l'armée, ils trouvent si naturel de voir les séminaristes en soutane que, lors de la dernière révision, un officier, membre d'un certain bureau, disait à quelqu'un après la révision : « Je ne comprends pas vos séminaristes d'avoir quitté la soutane ! Comme si on ne les connaissait pas ! Puisqu'on veut des séminaristes, qu'ils viennent donc en séminaristes. »

UN DRAME DE MÉNAGE

On écrit de Rom (Deux-Sèvres), arrondissement de Melle : « Dans ce village vivait un ménage d'une trentaine d'années, dont la moitié des jours se passait en querelle et en rixes sanglantes. Le mari, qui s'adonnait avec passion à la boisson alcoolique, brutalisait sa femme avec une ténacité qui l'avait obligée à fuir déjà une fois le

toit conjugal. C'était un scandale continu et des frayeurs constantes pour la famille autant que pour le village tout entier, car, une fois ivre, Barberault s'attaquait à tout le monde. La nuit, en guise de traversin, il mettait son fusil et sa hache sous son chevet et, ainsi gardé, il reposait jusqu'à ce que son humeur maligne le réveillât. Quel doux sommeil devaient goûter tous les êtres de la maison à côté de cette brute aux caprices sanguinaires !

« Au cours d'une nouvelle scène avec sa femme, il avait sorti son couteau et allait peut-être l'assassiner, quand son beau-père s'interposa entre eux. Ce fut lui qui reçut le coup de couteau sur le bras, lequel lui fit une plaie énorme. Grâce au concours de tous, l'ivrogne fut désarmé, mais aussi la gendarmerie fut prévenue de l'affaire, et le lendemain matin, Barberault, complètement dégrisé, apprenant qu'il allait être arrêté, prit froidement conseil de sa femme pour savoir s'il valait mieux qu'il se laissât mener en prison ou qu'il se tuât. Avec la prison, dit-il tranquillement, c'est le déshonneur ; avec la mort, c'est la paix pour tous.

« La malheureuse de lui répondre, tant elle avait souffert de ses brutalités : « J'aime mieux que tu te tues. » Et l'insensé s'arme de son fusil, s'assure qu'il est bien chargé, embrasse sa femme et son enfant, âgé de deux ans, qui dort dans son berceau, puis va se tuer à 4,500 mètres, dans un petit bois qui longe la route de Couhé, où les gendarmes de Lezay le trouvèrent baignant dans son sang, la cervelle brisée et couché en croix sur son fusil. Il avait ainsi terminé une de ces vies de ménage, heureusement fort rares, qui font du foyer conjugal un véritable enfer. »

FAITS DIVERS

UN DRAME ÉPOUVANTABLE

Un drame qui dépasse toute imagination, et qui révèle les plus horribles détails, a eu lieu en Belgique, à Tremoloo, petit village situé à quelques lieues de Louvain, et qui est habité par des ouvriers travaillant dans les bois voisins.

Trois frères, de véritables bandits, nommés Félix, Auguste et Jean-Baptiste Vanarond, dangereux repris de justice, cherchèrent, pour un motif futile, querelle dans un café à un nommé Van Caster.

Ils le traînèrent par les pieds sur la route, et, pendant une demi-heure, lardèrent leur victime de coups de couteau.

Un des trois misérables trancha la tête de Van Caster et l'embrocha sur une fourche.

Tout dégouttants de sang, ils rentrèrent dans le café avec leur horrible trophée, défiant tout le monde et se vantant de leur forfait.

Ils finirent par se battre entre eux au couteau.

niement :

— Hé ! madame, qu'est-ce qui vous autorise à penser cela ?

— Est-ce que vous me prenez pour une autre, par hasard ? Est-ce que vous vous imaginez que je ne suis pas au courant de la générosité « proverbiale » de M. Paul Hautfrion ! C'est une affaire superbe que je manque, voyez-vous. Oh ! toi, Paul, n'aie pas l'air de protester, je sais ce que je dis. Cette fois-ci tu t'étais piqué au jeu, tu voulais démentir ton renom de galanterie économique, et franchement une villa aussi bien située pour trente mille francs, là, ce n'était pas trop cher.

— Il est certain, dit Hautfrion entre deux gorgées, que ça rentrait dans mes moyens.

Pierre avait posé sa fourchette. Il écoutait, à cette heure, consciencieusement et sans scrupule. Il sentait bien que tout cela allait l'intéresser. L'homme qui conversait, il l'avait reconnu maintenant : c'était ce même Paul Hautfrion, le fiancé de Jeanne de Buheil. Mme ou Mlle Lisette était peut-être une rencontre d'occasion.

(A suivre.)

Les débris du cadavre restèrent pendant longtemps sur la route, où les villageois, véritables brutes, venaient contempler cet épouvantable spectacle en échangeant des lazzi.

Une brigade de gendarmerie parvint à s'emparer des meurtriers après leur avoir livré une bataille en règle.

Le médecin légiste qui fut appelé pour faire les constatations a déclaré, dans son rapport, qu'il n'avait jamais vu un cadavre aussi horriblement déchiqueté.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Mardi 4 novembre, *Pépère*, comédie en 3 actes, et *Livre III Chapitre 1^{er}*, comédie en 1 acte.

MARCHÉS

LA VILLETTE. — *Marché du 30 octobre*

Bœufs. — Les affaires ont été, aujourd'hui, extrêmement calmes sous notre halle aux bœufs, et les cours ont eu beaucoup de peine à se maintenir. C'est même une baisse d'une dizaine de francs par tête qu'il faut voir sur la plupart des sortes.

Le grand rayon de Cholet comptait aujourd'hui environ 400 têtes.

Les choletais et parthenais valaient de 74 à 78 c. ; les vendéens de 73 à 76 c., et les nantais de 75 à 77 c. le 1/2 kil.

La vente des taureaux était lente et difficile aujourd'hui aux cours de 68 à 70 c. pour premières qualités, de 68 à 70 c. pour sortes moyennes, et de 56 à 60 c. pour qualités inférieures.

Veaux. — Nous avons depuis deux jours une température bien défavorable pour le commerce des veaux. Aussi, les cours ont-ils de nouveau sensiblement rétrogradé aujourd'hui. La baisse de 3 c. par 1/2 kil. sur les très bonnes qualités a souvent atteint et même dépassé 5 c. sur les sortes moyennes ou médiocres.

Moutons. — Les affaires déjà peu satisfaisantes lundi dernier sont devenues aujourd'hui tout à fait mauvaises. Ce n'est pas que les cours aient considérablement baissé : les concessions des détenteurs n'ont guère dépassé, en effet, 2 c. par 1/2 kilog., mais l'on sentait qu'il aurait fallu, pour traiter rondement, consentir à une réduction beaucoup plus importante.

Porcs. — Nous avions aujourd'hui un marché considérable, et 5,830 porcs, soit un millier de plus qu'à un marché ordinaire du jeudi, figuraient à la vente ; baisse de plusieurs centimes par demi-kilog.

Nous coterons : Les porcs des Deux-Sèvres, de la Vendée et du Maine-et-Loire, de 42 à 45 c. ; ceux de la Sarthe, de 43 à 45 c. ; de la Loire-Inférieure, de 42 à 45 c. ; de la Manche, de 43 à 45 c. ; des Charentes, de 43 à 46 c. ; de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher, de 43 à 46 c. le 1/2 kil.

ACCUMULATEURS ÉLECTRIQUES

Faure, Sellon, Voickmar, brev. s. g. d. g.

Ces appareils sont le complément indispensable de toute installation d'éclairage électrique. Ils régularisent la lumière et augmentent la durée des lampes. Ils constituent une réserve permanente d'électricité, permettant la continuation de l'éclairage une fois le moteur arrêté. Ils sont toujours prêts pour quelque usage que ce soit, traction, transport de force motrice, électrolyse (décompositions chimiques), etc.

L. Cattaud, représentant, 6, rue Lafayette, Nantes.

Installations complètes d'éclairage électrique.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LARUZE, 1, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Malgré la hausse existant sur la bougie, nous vendons toujours

Bougies Arc-en-Ciel le paquet	70
— Génie extra	85
— Double pression	95
Triple pression bougie Andrieux (article recommandé)	1.10

Par 5 kil. en sortie, remise des droits.

Huile épurée Carcel qualité extra, le kilog., 90 c.

Chandelle épurée perfectionnée, le paquet, 2 k. 430 1.95.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

duisait, pour le bon notaire, la poésie des emblèmes mythologiques. Pourtant, vers sa vingtième année, M^e Bernard avait commis quelque mille ou douze cents vers.

Aussi, ne crut-il pas devoir céder à Pierre ce sentiment.

— A votre place, je n'aurais pas fait ainsi. Acheter la maison, bien ! Payer le surplus, passe encore. Mais, cela fait, j'aurais, sans autres ambages, posé ma candidature, et Mademoiselle de Buheil, liée par la reconnaissance, n'aurait pu vous refuser sa main.

— J'entends bien, fit L'Olonnois : « liée par la reconnaissance. » C'est cela même que j'ai voulu éviter, monsieur Bernard. Je veux gagner Mademoiselle de Buheil et non l'acheter.

— Quel drôle de corps vous faites ! Et, si vous perdez à ce jeu-là ?

— Je vous répondrai comme Alceste, du *Misanthrope* : il me suffira d'avoir perdu.

Le tabellion baissa la tête. Son intelligence n'atteignait pas à ces simplicités du cœur. Mais il les admirait consciencieusement, à l'égal de choses très curieuses, très extraordinaires, dont il était ébloui sans les comprendre.

Là se borna la conversation des deux hommes.

Les dispositions de Pierre étaient prises en vue du voyage. Ne sachant comment tuer le temps avant le départ du train de Coutances, il se résolut à dîner près de la gare. Il entra donc dans une de ces salles banales de petits restaurants et s'assit à une table écartée, près d'une fausse cloison de bois chantourné qui coupait la pièce en deux parties.

Un bruit de conversation, auquel il ne prêta d'abord aucune attention, lui fit brusquement tendre l'oreille. Il y avait, de l'autre côté de la barrière de bois, un groupe de quatre personnes causant entre elles de choses indifférentes ou gaies. Dans le nombre était une femme.

Mais ce qui avait frappé L'Olonnois, c'était une voix d'un timbre particulier qu'il reconnut, sans pouvoir dire, cependant, où il l'avait déjà entendue.

La voix riait.

— Là, ma pauvre Lisette, il faut te consoler. Nous revenons bredouilles. Ton petit chalet ne sera pas pour cette année !

— Autant me dire qu'il me viendra aux calendes grecques, n'est-ce pas ? répliqua celle qu'on avait appelée Lisette.

Les deux assistants du dialogue éclatèrent bruyamment de rire. L'un d'eux demanda iro-

Froment-commerce, l'hectolitre	18 60
id. halle (moyenne)	18 40
Méteil	14 80
Seigle	11 25
Orge	11
Avoine	8 50
Sarrasin	—
Haricots blancs	28
Haricots rouges	25
Fèves	10
Châtaignes	14
Sel les 100 kil.	15
Son	12
Pommes de terre, la barrique	10
Farine, la culasse de 157 kilog.	54
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—
id. 2 ^e id. 0 ^f . 35	—
id. 3 ^e id. 0 ^f . 33 66	—

Cours des Vins

Rouges.

Souzay et environs	la barrique	110 à 120
Champigny	—	120 à 130
Varrains	—	105 à 115
Bourguil	—	120 à 130
Restigné	—	110 à 120
Clion	—	105 à 115

Blancs.

Coteaux de Saumur	la barrique	130 à 140
Ordinaires, environs de Saumur	—	120 à 130
Saint-Léger et environs	—	100 à 115
Varrains et environs	—	120 à 125
Le Puy-Notre-Dame et environs	—	100 à 110
La Vieille	—	100 à 110

Cidre de Bretagne la barrique 40 à 45
Cidre de Normandie 45 à 50

Eau-de-vie, droits non compris l'hectolitre 66
Vinaigre de vin 24

	FROMENT	AVOINE
Angers, de 19 .. à ..	de 9 50 à ..	de 8 50 à ..
Saumur, de 18 15 à 18 50	de 8 50 à ..	de 7 75 à ..
Cholet, de 18 50 à ..	de 7 75 à ..	de 8 50 à 9 ..
Baugé, de 18 50 à 19 ..	de 8 50 à ..	de 9 .. à ..
Segré, de 18 50 à ..	de 8 50 à ..	de 8 50 à ..
Beaupréau, de 18 50 à 18 75	de 8 50 à ..	de 8 50 à ..
Montfaucon, de 18 50 à 18 70	de 8 50 à ..	de 9 .. à ..
Montrevault, de 18 50 à ..	de 9 .. à ..	de 9 .. à ..
Chemillé, de 18 75 à 19 ..	de 8 50 à ..	de 8 50 à ..
Champocéaux, de 18 75 à 19 25	de 8 50 à ..	de 8 50 à ..
St-Florent-le-Viel, de 18 75 à 19 25	de 8 50 à ..	de 8 50 à ..
Vihiers, de 18 75 à 19 25	de 8 .. à 8 50	de 8 25 à 9 ..
Brissac, de 18 75 à ..	de 8 .. à 8 50	de 8 25 à 9 ..
Chalonnès, de 18 50 à ..	de 8 50 à 9 ..	de 8 50 à 9 ..
Doné, de 18 50 à ..	de 8 50 à 9 ..	de 8 50 à 9 ..

Nantes, blés américains, de 24 50 à 25 .. les 100 kilos.
Bons blés français, de 23 75 à 24 50 les 100 kilos.

6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Il existe un grand nombre de journaux spéciaux qui apprennent aux jeunes femmes comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une partie de campagne, une soirée : il y en a fort peu qui leur enseignent l'art de nourrir et d'élever leurs enfants.

Le journal *La Jeune Mère* s'adresse à l'expérience des mères et combat les préjugés nombreux sur la grossesse, l'accouchement, les maladies et les indispositions infantiles; il enseigne aussi l'art difficile de former le cœur et l'esprit des enfants en leur ouvrant l'intelligence à tout ce qui est beau, vrai et bien. Fondé il y a douze ans par le docteur Brochard, le journal a été honoré de toutes sortes de récompenses. Aux points de vue de l'hygiène maternelle et de l'éducation du nouveau-né, c'est le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

BELLE JARDINIÈRE

Place du Ralliement **ANGERS** Place du Ralliement

MAISON PRINCIPALE, 2, RUE DU PONT-NEUF, PARIS

VÊTEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

HOMMES		ENFANTS	
PARDESSUS NOUVEAUTÉ, depuis	27 fr.	COMPLET LOUIS XV, cheviotte, 8 à 10 ans, depuis	24 fr.
— CHEVIOTTE ou fantaisie, depuis	38	— MARIN, cheviotte, 8 à 10 ans, depuis	28
— haute nouveauté, doublé soie, depuis	80	— SPORTMANN, drap fantaisie, depuis	21
COMPLET VESTON nouveauté (3 pièces), depuis	35	PARDESSUS drap fantaisie, 10 à 13 ans, depuis	15
— REDINGOTE habillé, depuis	58	PELERINE A CAPUCHON, drap ratiné, depuis	4 fr. 50

Bonneterie — Chemises — Cravates — Parapluies — Linge confectionné — Chapellerie — Chaussures — Couvertures de voyage et pour chevaux — Uniformes — Articles de voyage — Peaux de Chèvre — Fourrures

RAYON SPÉCIAL DE VÊTEMENTS SUR MESURE
Expédition franco à partir de 25 francs.

LA BELLE JARDINIÈRE n'a pas de succursale à SAUMUR

CH. FAY, Inventeur **VELOUTINE** **CH. FAY, Inventeur**
9, Rue de la Paix, PARIS
Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth, qui adhère et invisible, elle donne au teint une Beauté et une Fraîcheur naturelles.

EXIGER LA MARQUE DE FABRIQUE ET LE TIMBRE DE GARANTIE DE L'UNION DES FABRICANTS.

Étude de M^e JAUBERT, commissaire-priseur, et de M^e MULLON, huissier à Saumur.

Vente de Meubles

Par suite de faillite.

Le JEUDI 6 novembre 1890, à une heure du soir, dans une maison sise à Saumur, rue d'Orléans, 49, occupée par M^{lle} FAUCHEREAU, couturière, il sera procédé, par le ministère de M^e JAUBERT, commissaire-priseur, à la vente aux enchères publiques des meubles dépendant de la faillite de ladite demoiselle Fauchereau, à la requête de M. Ludovic Proust, syndic.

Il sera vendu :

Armoire à glace, guéridons, chaises, fauteuils, glace, pendule, candélabres, gravures, tableaux, étagère, bibelots, cheminée prussienne et autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Le Commissaire-priseur, JAUBERT.

A Louer présentement MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n^o 12.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (822)

GUERISON

Certain et Radical de toutes les Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, AIGNE, PSORIASIS, PRURIGO, TRICHIE, HERPES, LUPUS, etc.

PLAIES, ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres.

Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). (821). (821). (821).

MAISON A LOUER
Rue Saint-Nicolas, 33
Pour la Saint-Jean prochaine
S'adresser à M. BOURGUIGNON.

A VENDRE FOIN
première et deuxième qualité.
S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (594)

Ancienne Compagnie d'Assurances.
incendie et grêle, demande AGENT SÉRIeux
Ecrire FOURNIER, 437, rue Sainte-Catherine, Bordeaux. (817)

ON DEMANDE une place de **Garde-particulier**. Le postulant se chargera d'une partie de jardinage. Bonnes références.
S'adresser au bureau du journal.

GRANDE LIQUIDATION

Pour cause d'agrandissement

GRAND BAZAR

Tenu par **DAVEAU, doreur**

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 17 et 15

Les Agrandissements de ces Magasins sont enfin décidés ! Pour faciliter ces travaux, il est urgent d'écouler rapidement le **STOCK CONSIDÉRABLE** de marchandises qui les encombrant. Pour arriver à ce résultat, une **GRANDE LIQUIDATION** sans précédent à Saumur, et à prix très réduits, sera faite à tous les rayons, excepté à celui du **35 centimes**, et à celui du **20 centimes** qui vient d'être monté.

La Liquidation frappera toutes les autres marchandises en magasin et également celles devant arriver de fabrique pour les *Etrennes du Jour de l'An*, telles que : Jouets, Objets d'art, Maroquinerie, Glaces, Tableaux, Gravures anglaises et de **Goupil**, Parfumerie, Vannerie, Faïences, Porcelaine, Verrerie, Broserie, Articles de ménage, etc. Les articles de **Bonneterie** : Bas, Chaussures, Capulets, Fichus, Gants, Mitaines, et de **Papeterie** : Cahiers, Registres, Copies de lettres, Papiers à lettres, seront aussi liquidés.

Il sera fait des lots de solde aux Marchands.

Tout le monde voudra profiter de ces Occasions, et le **GRAND BAZAR**, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 17 et 15, que sa Belle et Sympathique Clientèle aime tant à visiter, restera toujours « Une des Curiosités de Saumur ».

Les travaux de Dorure et d'Encadrements se feront dans un local spécial pour qu'ils ne soient pas retardés par l'affluence de la Liquidation.

ÉPICERIE PARISIENNE

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT ET FILS

Chocolat Menier, marqué 2 fr. le 1/2 kil.	1.65
— Poulain, — 2 fr. —	1.70
— du Planteur, — 2 fr. —	1.70
— C ^{ie} Coloniale, — 2 fr. 50 —	2.20
Collation des enfants, la boîte de 21 et 44 tablettes.	1.80

Chocolats et Cacaos Félix Potin. — Chocolats et Cacaos d'Aiguesbelle.

CHOCOLATS IMBERT

N ^o 1, bonne qualité, 1/2kil	4.20	N ^o 4 — supérieur, —	4.80
N ^o 2, santé surfin, —	4.50	N ^o 5 double vanille, —	2.10
N ^o 3 vanillé (recommandé) —	4.60	Remise de 5 0/0 par 5 kilos (sauf nos 1 et 2).	

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.